

BUREAU

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Compte-rendu n°2013-2

Réunion du 15 février 2013

A SAINT COLOMBAN (44)

ORDRE DU JOUR :

- Inventaire Zones humides
 - Réexamen des inventaires de Remouillé et Aigrefeuille sur Maine
- Révision SAGE
 - PAGD et Règlement pour les enjeux Qualité d'eau, Cours d'eau et zones humides.
- Questions diverses

STRUCTURE ANIMATRICE

Syndicat de Bassin versant de Grand Lieu

13, rue du Port

44310 St-Philbert-de-GrandLieu

Tél : 02 40 78 09 17

Le Bureau Elargi de la Commission Locale de l'Eau s'est réuni à Saint Colomban le vendredi 15 février 2013 à 9h30, sous la présidence de Monsieur Claude NAUD.

Présents : 10

Collège des Collectivités			
Conseil Régional des Pays de la Loire	THOUZEAU	Eric	A
Conseil Général de Loire Atlantique	LEDUC	Chantal	A
Conseil Général de Loire Atlantique	ALLARD	Gérard	A
Conseil Général de Loire Atlantique	CHARRIER	Jean	A
Conseil Général de Loire Atlantique	BEAUGE	Stephan	P
Conseil Général de Vendée	LEBOEUF	Alain	E
Mairie de Boulogne	MALLARD	Jean-Pierre	E
Mairie de la Copechagnière	BLAMPAIN	Michel	A
Mairie de Corcoué sur Logne	NAUD	Claude	P
Mairie de la Planche	RICHARD	Jean-Paul	E
Mairie de St Denis la Chevasse	GILBERT	Bernard	P
Mairie de St Lumine de Coutais	RABILLE	Yannick	P
Mairie de St Sulpice le Verdon	FERRE	Corinne	A
Syndicat d'Aménagement Hydraulique	BOCQUET	Christophe	E
Syndicat de Bassin Versant de Grand Lieu	FETIVEAU	Yannick	A
Collèges des représentants de l'Etat et des Etablissements Publics			
DREAL DES PAYS DE LA LOIRE	QUEMENER	Jean-Marie	A
DDTM ¹ 44	GATELIER	Sébastien	P
DDTM 44	GORAGUER	Marie-Andrée	E
DDTM 85	MARBOTTE	Frédéric	A
Agence de l'Eau	SCIERS	Viviane	E
Collège des Usagers			
Chambre d'Agriculture 44	COUDRIAU	Michel	P
Chambre d'Agriculture 85	JOLLET	Christian	P
Société du Canal de Buzay	NEVEUX	Pierre	P
Société Nationale de Protection de la Nature	GILLIER	Jean-Marc	P
Fédération de la Pêche de Vendée	BRAUD	Joseph	P
Fédération des Chasseurs de Loire Atlantique	GUILLAUD	Raymond	E
Société Coopérative des Pêcheurs du Lac de Grand Lieu	ROBION	Dominique	A
Autres			
SCE	JOSEPH	Laurent	P
SCE	POIRRIER	Thyphaine	P
Chambre d'Agriculture 44	DOUBLET	Caroline	P
Chambre d'Agriculture 85	CALVO-FOURNIER	Céline	P
Fédération des chasseurs de Loire Atlantique	SORIN	Christophe	P
SBV Grand lieu	MARTIN	Sophie	P
SBV Grand lieu	CHARRUAU	François	P
SBV Grand lieu	ANIZON	Ludovic	P

P : Présent

E : excusés

A : Absent

¹ Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Le Président salue les personnes présentes, et donne la liste des excusés. L'ordre du jour est rappelé :

1- INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES – REEXAMEN DES INVENTAIRES

- Remouillé

2- REVISION SAGE :

- PAGD et Règlement pour les enjeux « Qualité d'eau », « Cours d'eau et Zones humides »

3- QUESTIONS DIVERSES

DEBAT

1. Inventaire Zones Humides

Lors de la réunion du dernier Bureau Elargi, il avait été demandé au Syndicat du Bassin Versant de Grand Lieu de représenter les résultats des inventaires zones humides pour les communes d'Aigrefeuille sur Maine et Remouillé sous la typologie validée par la CLE du SAGE Grand Lieu. En effet, la typologie pour classer les zones humides, utilisée par les deux CLE (Sèvre Nantaise et Grand Lieu) est différente.

L.ANIZON restitue les résultats.

Communes de Remouillé et d'Aigrefeuille sur Maine

P.NEVEU souligne une différence importante entre ces deux inventaires dont les communes sont limitrophes. Il précise également que la typologie des zones humides utilisée sur le bassin versant de Grand Lieu n'enlève pas le problème de définition des têtes de bassins et ses craintes concernant la règlementation à venir.

S.GATELIER indique que la différence entre ces deux communes est surtout liée à la compétence des Bureaux d'études. Pour le cas précis d'Aigrefeuille sur Maine, les services de l'Etat sont intervenus pour recadrer le Bureau d'Etudes qui accompagnait le comité de pilotage.

JM.GILLIER rappelle que cette méthode d'inventaire, validée en CLE, est une méthode participative avec son comité de pilotage composé de toutes les sensibilités.

M.COUDRIAU indique qu'un membre du Comité de Pilotage de Remouillé lui a rapporté que les propositions de gestion des zones humides inventoriées ont été imposées par le Bureau d'études. Il ne peut donc donner un avis favorable à cet inventaire.

S.GATELIER précise que ces propositions de gestion ne restent que des orientations pour les élus. On ne les retrouve pas dans le PLU.

RELEVÉ DE DECISIONS

Avis du Bureau élargi:

Commune de Remouillé :

Avis favorable : 7

Avis défavorable : 1

Avis défavorable sur les propositions de



JM.GILLIER et C.SORIN s'abstiennent car ils estiment qu'il y a un manque de cohérence.

A la faveur des discussions C.NAUD rappelle que les inventaires sur le bassin versant de Grand Lieu sont réalisés par une seule personne (L.ANIZON) ce qui évite les incohérences soulevées et révélées entre les deux communes. Il rappelle que le Bureau Elargi de la CLE et la CLE ont pour objectif de maintenir cette cohérence sur le bassin versant. Il pense également que P.NEVEU exprime la crainte de certains agriculteurs qu'ils ne puissent plus travailler. Il précise que ce n'est dans aucune intention des membres du Bureau élargi de la CLE.

2. Révision SAGE

Le Bureau d'étude SCE présente le PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable) du futur SAGE. Le Comité de lecture a préalablement apporté quelques modifications à la rédaction de ce PAGD. Les dispositions ayant fait l'objet de débat en Comité de lecture sont reprises au Bureau Elargi.

Enjeu qualité de l'eau

9 dispositions répondent aux objectifs d'amélioration de la qualité des eaux.

Concernant les pollutions diffuses (paramètres azote-phosphore et produits phytopharmaceutiques), la commission qualité doit se réunir prochainement pour finaliser la stratégie notamment sur les bassins versants prioritaires.

L'assainissement collectif et non collectif sont des sujets sensibles : un travail de communication important devra accompagner les maîtres d'ouvrage pendant la mise en œuvre du SAGE.

Enjeu morphologie des cours d'eau

6 dispositions répondent aux objectifs d'amélioration des écosystèmes aquatiques.

Certaines dispositions ont pour but de rétablir la continuité écologique. Aussi, il a été rappelé le besoin de connaître les statuts des ouvrages.

L'inventaire des haies ayant un rôle hydraulique devra reprendre la méthodologie utilisée pour l'inventaire des zones humides.

Enjeux zones humides et têtes de bassin versant

C.NAUD propose que ces enjeux soient abordés lors d'une prochaine réunion du Bureau élargi. Celle-ci se tiendra le 15 mars 2013 à Saint Colomban.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

gestion : 2

Commune d'Aigrefeuille sur Maine :

Avis favorable : 5

Avis défavorable : 1

Avis défavorable sur les propositions de gestion : 2

Abstention : 2

Les modifications apportées aux dispositions, lors de la réunion, sont annexées au compte rendu.